COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du JEUDI 2 MAI 2019

Université de Picardie Jules Verne

Direction des Affaires Générales, Institutionnelles et Juridiques

1, Chemin du Thil - CS 52 501

80025 Amiens cedex 1

Aff. Suivie par karen.ayika@u-picardie.fr

Le Conseil d'Administration de l'Université de Picardie Jules Verne s'est réuni **le jeudi 2 mai** à 9 h 30 sous la présidence de **Mohammed BENLAHSEN,** président de l'Université de Picardie Jules Verne en présence de Madame **Marylène POINTURIER** (Service InterAcadémique de l'Enseignement Supérieur) représentant madame la rectrice de l'académie d'Amiens, chancelière des universités, et de :

Michel	BRAZIER
Sandrine	CASTELAIN
Nathalie	CATELLANI
Léa	DE GUNTEN
Isabelle	DE TOMI
Lucie	DELABIE
Sébastien	DELESCLUSE
Gilles	DEQUEN
Jacques	HENOCQUE
Nicolas	LEBAS
Vincent	NIOT
Monique	POMAGEOT
Agnès	POTEL
Baptiste	ROUX-HUBION
David	SEME
Guillaume	STENGEL
Sofiane	TAHI
Pascal	VANTOMME
Virginie	VATIGNEZ
Luciane	ZABIJAK

Avaient donné procuration :

Olivia	CARPI	à	Michel BRAZIER
Pascal	VANTOMME	à	Vincent NIOT
Françoise	PAILLOUS	à	Mohammed BENLAHSEN

Etait excusée :

Gaëlle PASCAUD

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Emmanuel BERTHE	Pôle Ressources et Moyens
Monsieur Kélig LE GRAND	Directeur des Finances
Madame Fabienne THEROUSE	Directrice DAGIJ
Madame Valérie WADLOW	Directrice Générale des Services
Monsieur Jean-Marc POIRIE	Pôle Patrimoine Immobilier et Infrastructures
Monsieur Vardan GHUKASYAN	Chargé des affaires générales et juridiques

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Informations
2. Compte rendu des décisions du Président
3. Présentation du plan pluriannuel d'investissement immobilier : bilan et perspective
4. Campus santé : approbation du dossier d'expertise de la réhabilitation des bâtiments C, D, et E du Campus du Thil
5. Bilan Social 2018 (année de référence 2017)
6. Cartographie des NBI
7. Présentation du bilan annuel du numérique
8. Modalités d'exonération des frais d'inscription pour les étudiants étrangers
9. Validation des attributions FSDIE
10. Subvention JV Sport
11. Renouvellement de l'adhésion à la CPU
12. Création de structures de recherche :
    - Institut GRECO
    - SFR ICONES
13. Désignation des représentants des personnels à la Fondation

Après s'être assuré que le quorum nécessaire aux délibérations budgétaires est bien atteint, **le président** ouvre la séance, puis invite les membres du Conseil d'Administration à observer une minute de silence en mémoire du Professeur Solange MILAZZO, personnel à l'UPJV et membre du conseil d'administration.

Il souhaite la bienvenue à Madame Virginie VATIGNEZ, qui remplace Monsieur Bonnelle ce dernier ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Il demande l'accord des administrateurs afin d'inverser le point 9 et le point 12 pour des raisons d'agenda des intervenants.

1. Informations

- **2020 Année de l'International**

Le Président aborde deux dates importantes pour la ville d'Amiens, celle de l'an 2020 où la ville a été nommée comme capitale de la jeunesse, et le 800ème anniversaire de la Cathédrale d'Amiens.

Il est précisé également que l'année 2020 sera l'année de l'international qui se traduira notamment par des festivités autour de l'international se déroulant aussi bien sur les sites amiénois de l'UPJV que sur les sites délocalisés.

S'agissant de l'anniversaire de la Cathédrale, l'UPJV a mis en place un groupe de travail afin de participer aux propositions autour des festivités à cette occasion.

Par ailleurs le 12 décembre 2019 aura lieu une cérémonie d'attribution de doctorat honoris causa au Professeur Muray de l'Université de Colombie (Etats-Unis), historien de l'art et spécialiste de la Cathédrale d'Amiens.

- **Journée de mise à l'honneur des docteurs**

Le 24 mai 2019 sera la journée de mise à l'honneur des docteurs. A ce titre, Monsieur Denis Le Bihan, Directeur Fondateur de NeuroSpin, CEA-Saclay donnera une conférence au sujet de l'apport de l'IRM sur le cerveau des enfants et les problématiques de l'apprentissage : "*De la surface à la profondeur du cerveau : que nous révèle l'imagerie par IRM ?*"

- **50 ans de l'UPJV : 4 juin à 14h30**

Le 4 juin prochain sera remis le titre de doctorat honoris causa à Madame Asri ERDOGAN, romancière et écrivaine turque, militante des droits de l'homme, ayant fait l'objet d'un emprisonnement dans son pays pour ses prises de position. Madame Erdogan a reçu divers prix :
• 2016 : Prix Tucholsky du PEN Club de Suède, qui récompense des auteurs luttant pour la paix et la liberté de la presse dans des conditions difficiles
• 2017: Prix de la paix Erich-Maria-Remarque

• 16 mars 2018 : Médaille de Chevalier des Arts & Lettres
• 10 janvier 2018 : Prix Simone-de-Beauvoir pour la liberté des femmes

- **Séminaire de l'Alliance des Universités de Recherche et de formation AUREF**

Les 17 et 18 juillet aura lieu ce séminaire en présence du Président du CNRS Monsieur Antoine PETIT, de la Directrice de la DGESIP Madame Brigitte PLATEAU, de la Présidente de la Métropole de Reims Madame Vautrin et peut être aussi du Président de la Région Hauts de France Monsieur Xavier BERTRAND.

- **PIA 3 : ESPE du futur**

Le président rappelle que ce projet est porté par l'UPJV pour l'ensemble des ESPE de la Région mais aussi celles de Rouen et de Caen.

2. Compte rendu des décisions du Président.

Madame Thérouse présente le point. Ainsi, au titre des affaires générales ont été signés 57 actes, au titre de la recherche 23, au titre des marchés 1 et au titre des relations internationales 6 actes.

3. Présentation du plan pluriannuel d'investissement immobilier : bilan et perspective

Monsieur Niot présente le point. Il rappelle, d'abord, que ce bilan est décomposé en 4 catégories : les opérations en cours et non réalisées en 2015, les opérations récurrentes, les opérations dans le cadre des CPER et les opérations sur les fonds propres. Ce PPI est réinitialisé chaque année puis voté dans le budget.

Monsieur Niot présente les opérations par ordre d'importance financière.
Il y a d'abord l'aménagement des équipements de la Citadelle pour un coût total de 3,5 millions d'euros. Ensuite il y a l'extension de la plateforme Agroalimentaire pour un total de 1,5 millions d'euros. Font partie de ce PPI également la réfection des toitures du CUSQ et de l'IUT de Beauvais, la modernisation annuelle et mise aux normes des ascenseurs, la réhabilitation des équipements visuels des amphithéâtres du Pôle Cathédrale etc. Monsieur Niot cite plusieurs exemples de petits aménagements et de travaux faisant partie du PPI (cf annexes).

S'agissant des opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'UPJV, Monsieur Niot cite notamment la réhabilitation des bâtiments C, D, E (cf point 4), la rénovation des toitures du bâtiment des Minimes (pour environ 2 millions d'euros), la mise en accessibilité des locaux (1,4 millions d'euros), le revêtement de la halle technologique du département Génie Biologique de l'IUT d'Amiens, le passage en téléphonie IP etc.

Monsieur Niot informe que le plateau technique de Santé, sous maîtrise d'ouvrage de la Région Hauts de France et ayant un coût total de 20 millions d'euros, dont le dossier d'expertise a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration en 2018, est actuellement en phase de concours du choix d'architecte.

Monsieur Niot donne la répartition des investissements en fonction de site universitaire (cf les documents en annexe).

Madame Agnès Potel souhaite davantage d'information concernant le campus de Saint Quentin.

Monsieur Poirié répond que ce qui a été voté pour le budget 2019 ne relève pas du PPI présenté lors de cette séance. Il rassure que le site de Saint Quentin relève bien du budget 2019 et le programme des opérations est en cours de rédaction.

Madame Wadlow complète que le diaporama n'est pas exhaustif et ne reprend pas l'intégralité du PPI voté au moment du budget.

Monsieur Tahi félicite Monsieur Poirié et son équipe pour l'excellent travail.

4. Campus Santé : approbation du dossier d'expertise de la réhabilitation des bâtiments C, D et E du Campus du Thil

Monsieur Niot présente le point. Ce dossier a fait l'objet d'un grand consensus de tous les acteurs impactés par la réhabilitation de ces bâtiments.

Le but de ce dossier d'expertise poursuit 3 objectifs (avant son départ au rectorat et au Préfet de Région) :

- vérifier la cohérence du projet avec la stratégie immobilière de l'établissement
- s'assurer de sa faisabilité technique et financière
- vérifier la soutenabilité financière de l'opération par l'établissement

Ce projet concerne la réhabilitation lourde des bâtiments C, D et E du Campus du Thil. Après consensus, cette réhabilitation se fera de manière homogène. Ces bâtiments accueilleront les UFR de Pharmacie et UFR de Médecine avec les formations médicales et paramédicales, le département de psychologie de l'UFR SHSP, une partie de l'UFR des Sports ainsi que quelques locaux techniques. Cette réhabilitation vient en complément d'un schéma plus global débuté en 2014 avec la livraison du Centre Universitaire de Recherche en Santé (CURS) et celle du bâtiment G (PACES) en 2015.

Monsieur Niot souligne que l'objectif est de constituer un Campus Technologie – Santé – Sport, et ce près du Centre Hospitalier Universitaire (CHU). Il est prévu également l'installation d'une ferme photovoltaïque sur les toitures terrasses pour de

l'autoconsommation pour l'ensemble du site. La rentabilité de ce projet se base sur une période de 16 ans et s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Le coût total du projet est de 23 millions d'euros toutes dépenses confondues (TDC) avec la phase d'étude. La répartition de ce coût total est la suivante :

- Les travaux pour un montant d'environ 16 millions répartis entre les bâtiment C, D, et E et des voieries – réseaux
- La signalétique pour 0,1 million d'euros.
- Aléas et imprévus pour un peu moins d'un million d'euros.

Monsieur Niot rappelle que c'est la première fois que l'Université porte un projet de cette ampleur financière en tant que maître d'ouvrage.

Monsieur Niot fait état du financement de ce projet. Pour le bâtiment C il y a un financement de CPER 2015-2020 qui sera prolongé, la Région Hauts de France financera à hauteur de 6,3 millions d'euros ainsi que 0,4 million d'euros de financement FEDER pour le volet transition énergétique.

S'agissant des bâtiments D et E, a été signée une convention financière avec la Région Hauts de France à hauteur de 9,2 millions d'euros et qui sera reconduite jusqu'en 2022. L'université financera sur ses fonds propres à hauteur de 6 millions d'euros ainsi que 1,15 millions d'euros de crédits de rétrocession.

Le planning prévisionnel des opérations prévoit les premières études de maitrise d'œuvre entre le 1er janvier 2020 jusqu'à fin juin 2021. Les travaux démarreront par le bâtiment C (pour le département de Psychologie) dès le mois de juin 2021 et ce pour une durée d'un an. Un décalage léger des travaux du bâtiment D a été prévu, ils se dérouleront entre 2021 et 2022. Quant au bâtiment E, les travaux de rénovation commenceront en septembre 2022 et se termineront en fin d'année 2023.

Le plateau technique, quant à lui, sera opérationnel à partir de septembre 2023.

Ainsi, la livraison totale de ce campus aura lieu en fin de l'année 2023.

Monsieur Baptiste Rouc-Houbion souligne que le nouveau campus santé sera moins grand que le site Saint Charles et s'interroge d'une part, sur la capacité d'accueillir plus d'étudiants (2 000 étudiants en plus qu'actuellement) et, d'autre part, sur le planning prévisionnel décalant la rentrée en 2023 au lieu de 2022 initialement annoncé.

Monsieur Niot répond que dans l'étude présentée au conseil ne sont pas comptabilisés dans la surface totale du futur campus santé le bâtiment G et les amphithéâtres. Le bâtiment F, qui n'est pas rénové, peut également être utilisé.

Madame Wadlow précise qu'au total Saint Charles fait 22 000 mètres carrés. Elle rajoute qu'en intégrant le bâtiment G, le plateau technique et le CURS sur la surface totale, le futur campus santé fera environ 56 000 mètres carrés.

Monsieur Niot complète que SimuSanté et notamment la pharmacothèque sera beaucoup plus proche et une discussion est en cours sur l'agrandissement de celle-ci. Il

souligne par ailleurs, le caractère prévisionnel du calendrier présenté et qui fait régulièrement l'objet d'actualisation.
Il informe que le site Saint Charles ne peut être gardé plus longtemps en l'état du fait de la vétusté des locaux. Certaines rénovations sont prévues à cet effet.

Monsieur Brazier fait état des dégradations fortes et rapides du site Saint Charles. Il craint que le chauffage ne lâche bientôt. Il regrette le retard annoncé pour la rénovation du futur Campus Santé. Il attire l'attention sur les erreurs dans la présentation des documents et notamment des confusions des régions Picardie et Hauts-de-France.
Il regrette que l'on ne fasse état que de la question de l'évolution du numerus clausus de médecine et que le numerus clausus de pharmacie n'aie pas été associé.
Les professions paramédicales n'ont pas été évoquées dans la présentation. Il suggère qu'il fallait négocier avec la Région la réhabilitation des bâtiments A et B et notamment la construction d'un nouveau bâtiment pour les formations des professions paramédicales. Monsieur Brazier demande donc si cette réhabilitation des bâtiments A et B a été négociée.

Le Président répond qu'à ce jour la Région ne finance pas les bâtiments A et B. S'agissant des écoles paramédicales, le projet de regroupement de ces instituts est en réflexion. Par ailleurs, les IFSI de l'ULCO et de l'Université d'Artois souhaiteraient s'associer à l'UPJV, ce qui n'est pas possible, d'une part, du fait de l'incapacité d'accueil de l'UPJV et, d'autre part, la décision ne peut être prise par l'UPJV seule.

Sébastien Delescluse remercie les services d'avoir fait un excellent travail sur le dossier.

Le Président met le dossier d'expertise de la réhabilitation aux voix qui est adopté à **l'unanimité**.

5. Bilan social 2018 (année de référence 2017)

Monsieur Berthe, présente le point. Il souligne que c'est un travail collectif de différents services de l'UPJV et il tient à les en remercier.

Il rappelle que ce bilan social s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire. Ainsi, celui-ci a pour but d'apprécier la situation d'un établissement dans le temps, d'assurer une information complète, transparente et accessible à tous. Ce bilan social a fait l'objet d'une présentation au Comité Technique (CT) du 2 avril 2019.

Monsieur Berthe relève quelques chiffres pertinents. Ces données sont basées sur l'année civile 2017.

Ainsi, en 2017 :

- 2 190 agents au total, dont 43 % de BIATSS et 57 % d'enseignants.

A ce personnel il faut rajouter 2 000 agents vacataires chargés d'enseignement mais qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan social. Il y a également environ 800 contrats étudiants qui ne sont pas non plus comptabilisés dans ce bilan.

Parmi l'effectif total, 53 % sont des femmes et 47 % des hommes. Il ne constate aucune évolution importante de cette répartition homme-femme.

Parmi les BIATTS :
- 68,1 % sont des femmes
- 31,9 sont des hommes

Parmi les Enseignants
- 41,6 % sont des femmes
- 58,4 % sont des hommes

Quant à la répartition des titulaires et contractuels :
- 79 % des enseignants sont des titulaires et
- 21 % sont des contractuels

La part des contractuels est plus importante chez les femmes que chez les hommes.

S'agissant des bénéficiaires d'obligation d'emploi (BOE) en 2017, l'UPJV compte 66 agents : soit 3,01 % de l'effectif total (6 % d'obligation légale des effectifs des BOE). En comparaison avec l'année 2014 ce chiffre est en hausse : 2,02 % en 2014, 2,9 % en 2016 et 3,01 % en 2017.

Le nombre des agents BOE est beaucoup plus important chez les BIATSS que chez les enseignants. Sur ces 66 agents, 52 sont des BIATSS et 14 sont des enseignants.

La masse salariale en 2017 fait environ 155 millions d'euros (rémunération et complément). L'établissement est passé de 137,6 millions d'euros de masse salariale en 2011 à 155,1 millions d'euros en 2017 (une augmentation de plus de 13 %).

Entre 2011 et 2017 les charges patronales représentent 59 % de l'évolution de la masse salariale contre 30 % de rémunérations principales et 10 % de rémunérations accessoires.

Madame Wadlow rajoute que ce sont des données extrêmement rigides et que l'évolution peut se percevoir qu'au bout de plusieurs années.

Madame Catellani demande s'il existe une analyse de la répartition des agents contractuels BIATSS dans les composantes et services. Et si oui, y-a-t-il des services ou composantes ayant davantage d'agents contractuels qui puissent présenter une fragilité ?

Monsieur Berthe répond que de telles analyses n'ont pas été faites, mais c'est possible pour les années à venir. De manière globale dans les coordinations la part des BIATSS contractuels est plus élevée.

Madame Wadlow complète que tous ces indicateurs sont réglementaires mais une analyse plus poussée avec plus d'indicateurs se fera dans l'avenir.

Le Président met le bilan social aux voix qui est adopté à **l'unanimité**.

6. Cartographie des NBI

Monsieur Niot présente la cartographie des NBI.
Au 1er septembre 2020, 83 fonctions bénéficieront de la NBI responsabilité (contre 74 fonctions au 1er septembre 2019). Ceci concerne notamment la Direction de la Communication et les directions adjointes des coordinations. En terme de points NBI le chiffre total est de 2 220 points pour la rentrée 2020 (soit 238 834 euros au total pour la NBI responsabilité).

Pour la NBI technicité, au 1er septembre 2020 8 fonctions pourront en bénéficier (contre 6 fonctions au 1er septembre 2019). En terme de point cela représente 280 points et potentiellement 30 253 euros.

Madame Wadlow rappelle le vote du CT avec deux abstentions pour la NBI responsabilité et 2 contre pour la NBI technicité. L'évolution présentée pour la NBI a fait l'objet d'une concertation en groupe de travail.

Le Président met la cartographie des NBI aux voix qui est adoptée à **l'unanimité** moins une abstention.

7. Présentation du bilan annuel du numérique

Madame Emmanuelle VIVIER, Directrice de la DISIP présente le bilan numérique.

La DISIP fait régulièrement des suivis d'activités, qui permettent d'avoir chaque année un suivi précis des activités de la DISIP. En 2018 les agents ont passé 75% de leur temps à maintenir en bon fonctionnement l'ensemble des services numérique de l'Université. Depuis 2015 la part de l'exploitation a beaucoup augmenté. De la même manière, le nombre de tickets pour assistance informatique a significativement augmenté en particulier avec l'arrivée de la Citadelle.

Le dossier mission numérique, appelé auparavant Université numérique en Région, a été déposé conjointement avec l'UTC de Compiègne qui assure des financements de l'Europe pour 2019-2020. Grâce à ce financement 4 agents contractuels sont financés. Par ailleurs, la plateforme INES a été clôturée au profit de MOODLE intervenu en 2018, et un studio audiovisuel a été créé au CURI.
De plus, depuis février 2018 un numéro d'assistance téléphonique a été mis en place.

Parmi les projets menés en 2018, Madame Vivier en cite les exemples suivants :

- Création d'une WebTV avec des contenus audiovisuels
- Evolution de l'application des congés
- Remplacement en cours du logiciel RH SIHAM
- Création d'un tableau de bord pour la gestion des charges d'enseignement
- Mise en place d'outils de dématérialisation des factures
- Poursuite de remplacement des équipements WIFI sur l'ensemble des sites

Madame Vivier rappelle qu'en 2018, dix déjeuners du numérique ont été organisés dans le cadre de la cellule d'appui aux usages du numérique, réunissant ainsi 180 participants.

Quant à la cellule audiovisuelle de la DISIP, Madame Vivier souligne que 84 projets audiovisuels ont été menés en 2018 avec 116 vidéos mises en ligne pour la WebTV, comptabilisant au total 356 vidéos réalisées.

Quant aux projets pour l'année 2019, ceux-ci sont classés par grands axes stratégiques. Pour l'accompagnement numérique une réorganisation des actions de la CAP a été mise en place en lien avec le Service d'Innovation Pédagogique (SIP). Au niveau de la CAP, les actions sont réorientées vers les déjeuners du numérique qui permettent d'apporter une assistance personnalisée aux usagers de l'UPJV. La DISIP a également commencé une visite des laboratoires de recherche pour présenter les outils du numérique qui peuvent les aider dans leurs activités. Un nouveau site web pour la bibliothèque est en cours d'élaboration. Concernant l'économie du numérique, ce sont essentiellement des formations ouvertes et à distance avec la finalisation d'un outil pour gérer les examens FOAD et l'appui à la mise en place des formations continues courtes. La DISIP apporte également son concours pour la réalisation d'un outil de gestion et de saisie dossiers des vacataires pour gagner en rapidité.

L'application Smartphone de l'UPJV sera lancée en 2019 proposant plusieurs fonctionnalités (géolocalisation, consultation d'emploi du temps etc.).

8. Modalités d'exonération des frais d'inscription pour les étudiants étrangers

Le Président présente le point. Il informe que les universités françaises ont fait une demande pour retarder la décision d'augmentation des frais d'inscription des étudiants internationaux puisqu'aucun débat n'a eu lieu à ce sujet.
Bien que les ministères ne soient pas tous d'accord avec cette décision, l'arrêté instaurant des frais d'inscription a été publié. Le texte et le guide soumis à l'approbation du conseil d'administration ont pour but de laisser une année de réflexion et de débat en interne pour définir clairement la position de l'UPJV à ce sujet.

Le Président procède à la lecture du document à approuver. Ce document instaure une exonération partielle des droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux assujettis ramenant le montant de leurs droits d'inscription au même niveau que celui acquitté par les étudiants français ou européens.

Monsieur Brazier demande davantage d'informations sur la mise en place de cette décision et sur le guide du Ministère envoyé aux établissements supérieurs pour l'accompagnement d'une telle décision.

Le Président répond que ce guide permet de savoir comment exonérer ces étudiants. Cette exonération n'est pas totale mais partielle. En revanche, les étudiants internationaux issus des universités ayant des accords avec l'UPJV peuvent bénéficier d'une exonération totale, comme, par exemple, les étudiants haïtiens. Par ailleurs, toutes les universités ont mis en place la même décision pour une durée d'au moins un an.

Monsieur Delescluse félicite l'UPJV pour sa prise de position et assure sa vigilance et celle des associations étudiantes sur la pérennité de ce dispositif.

Monsieur Lebas rajoute que cette question se pose dans des CA de l'ensemble des universités de la Région. Le Conseil Régional soutient cette délibération.

Le Président met les modalités d'exonération des frais d'inscription pour les étudiants étrangers au vote qui sont adoptées à **l'unanimité**.

9. Validation des attributions FSDIE

Monsieur NIOT présente le point et rappelle que la CFVU du 21 mars 2019 l'a validé. Il est demandé un vote au conseil d'administration pour débloquer les fonds.

Madame Léa De Gunten fait savoir que la décision d'attribution a pris beaucoup de temps en mettant les associations en difficultés. Elle suggère que les approbations par les conseils passent en amont.

Madame Wadlow répond et rappelle que l'enveloppe globale est validée dans le budget initial et que les discussions sont en cours avec l'agent comptable pour éviter de passer ce point au conseil d'administration afin d'accélérer le versement aux associations.

Le Président met les attributions FSDIE au vote qui sont adoptées à **l'unanimité**.

10. Subvention JV Sport

Monsieur Niot présente le point. La subvention est actée dans le budget initial et l'agent comptable demande un vote pour son déblocage. Le montant est de 46 000 euros.

Le Président met la subvention JV Sport et qui est adoptée à **l'unanimité.**

11. Renouvellement de l'adhésion à la CPU

Monsieur Niot rappelle que c'est un renouvellement annuel pour un montant de 20 000 euros par an.

Le président met le renouvellement d'adhésion à la CPU au vote et qui est adopté à **l'unanimité**

12. Création de structures de recherche : Institut GRECO et SFR ICONES

Monsieur Michel Lefranc présente le point concernant l'Institut GRECO.
Depuis 30 ans les robots sont restés dans une approche très clinique c'est-à-dire sans diffusion à la population de manière large. Ce fait est lié vraisemblablement à une inadéquation entre la technologie et le besoin opératoire. Aujourd'hui on parle beaucoup de la chirurgie télérobotique.

L'objectif du GRECO est de rentrer dans la recherche de robotique par une approche pluridisciplinaire et transversale avec un regroupement de plusieurs unités (CHIMERE, ingénieurs roboticiens, SimuSanté etc.). Ce travail se fait conjointement par l'UPJV et le CHU.

Une vraie inauguration permettrait la valorisation de la structure et son identité, puis répondrait aux appels à projet et aurait des fonds de budget des mécénats (cf annexe).

Madame Pomageot demande si le vote demandé est simplement pour valider la création de la structure sans rentrer en détail sur le budget de celle-ci.

Le Président répond en affirmatif.

SFR ICONES

Monsieur Denis Postel reprend la présentation concernant la Structure Fédérative de Recherche Initiative Collaborative pour une Offre Nouvelle en E-Santé (SFR ICONES). C'est une structure spécialisée en E-Santé et l'utilisation des datas de santé. Elle est dirigée par trois responsables : le Professeur Jean Marc REGIMBEAU, le Docteur Emily LOUP-ESCANDE et le Professeur Maxime GIGNON. C'est un outil inter-établissements et n'a pas pour vocation d'apporter de la formation contrairement aux instituts. Cette structure qui se définit comme réunion des laboratoires ayant des objectifs de développement de projets communs et de mutualisation des équipements se regroupant au sein des structures fédératives de recherche qui constituent un ensemble à plus forte visibilité. La création des fédérations de recherche ne relève que du Conseil d'administration des établissements et non pas du Ministère.

La SFR ICONES est portée par l'UPJV avec une cotutelle du CHU d'Amiens. Les objectifs sont la mutualisation des moyens matériels et humains, le développement des interactions fortes entre les différentes équipes scientifiques pour porter des projets sur la thématique de santé numérique, atteindre une masse critique en mettant en synergie les compétences des différentes équipes et par conséquence accroitre la visibilité de l'UPJV sur ce domaine. La SFR ICONES regroupe actuellement 11 unités de recherche. Elle peut avoir vocation d'étendre son périmètre sur le territoire. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la création du campus santé.

Monsieur Lebas félicite pour les présentations et particulièrement pour la recherche de financement de ces projets. Il met l'accent sur les financements européens pour de tels projets.

Le Président met les deux projets de création des structures au vote qui sont adoptés à **l'unanimité**.

13. Désignation des représentants des personnels à la Fondation

Le Président présente les propositions pour les personnels Enseignants et pour les personnels BIATSS.

Pour les personnels enseignants sont proposées les candidatures de :
- François HENOT, UFR de droit et science politique
- Isabelle KALISA, IUT d'Amiens
- Geneviève PREVOST, UFR des Sciences

Pour les personnels BIATSS sont proposées les candidatures de :

- Virginie CLEMENT STRINATI, Directrice DOIP
- Stéphanie DELACROIX, Directrice administrative de l'UFR de SHSP
- Veaceslav GROSU, Directeur D2PS

Le président met les deux propositions des représentants des personnels à la fondation qui sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12h.

Professeur Mohammed BENLAHSEN
Président de l'UPJV

UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE
AMIENS